

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 CAB-MA 5 Subvention (2.500 euros) à l'association Couleurs pays (20e) pour la réalisation d'une exposition intitulée Art Freedom organisée dans le cadre de la troisième édition du festival Toucouleurs.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Couleurs pays dont le siège social est situé 1/3, rue Frédérick Lemaitre 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Couleurs pays, 1/3, rue Frédérick Lemaitre 75020 Paris, pour la réalisation d'une exposition intitulée Art Freedom organisée dans le cadre de la troisième édition du Festival Toucouleurs.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.